

**DECISION N°2024-031**

**portant délégation de signature de Monsieur Mathieu ICHOU et de Monsieur Ognjen OBUCINA en qualité de co-responsables de l'unité de recherche 8**

Le Directeur de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n°86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques, notamment son article 9 ;

Vu le décret du 18 décembre 2023 portant nomination de Monsieur François CLANCHÉ en qualité de Directeur de l'Institut national d'études démographiques ;

Vu la décision n°2020-177 du 21 juillet 2020 portant nomination et délégation de signature de Monsieur Mathieu ICHOU et de Monsieur Ognjen OBUCINA en qualité de co-responsables de l'unité de recherche 8 ;

**DECIDE**

**Article 1er :** Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée à Monsieur Mathieu ICHOU et de Monsieur Ognjen OBUCINA, chargés de recherche, co-responsables de l'unité de recherche 8, à l'effet de signer au nom du Directeur, tous actes ou documents nécessaires au fonctionnement de l'unité de recherche 8, à l'exception des actes engageant des dépenses d'un montant supérieur à 19 999 € HT à la date de signature de l'acte.

**Article 2 :** La présente décision prend effet au 2 janvier 2024. Elle sera notifiée aux intéressés et publiée sur le site institutionnel de l'Ined.